

Zonage agro-écologique et histoire agraire au Nord Grande-Terre

3.1- Les zones agro-écologiques

Ce zonage agro-écologique du Nord Grande-Terre déjà défini par Lucien-Brun en 2014 a permis de définir les différentes unités paysagères rencontrées dans la zone d'étude afin de faire la relation entre le milieu biophysique et le choix des cultures des agriculteurs. Ce zonage du Nord Grande-Terre s'appuie sur la spécification d'unités agro-écologiques au travers : d'observations et d'unités cartographiques des ressources foncières, définies en termes de climat, de géomorphologie et de sols ou du couvert végétal et possédant un éventail spécifique de potentiels et de contraintes pour l'utilisation des terres.

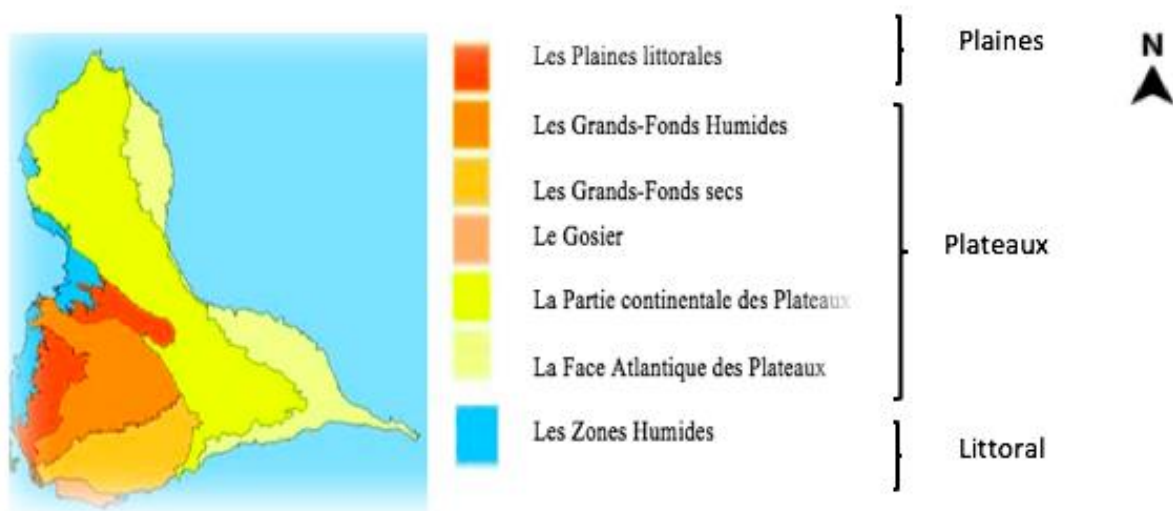


Figure 16: Zone agro-écologique de Grande-Terre (Lucien-Brun, 2014)

Comme définie sur la figure 16, la zone d'étude est constituée de cinq unités agro-écologiques : A l'ouest les plaines littorales, un peu au centre les grands-Fonds Humides, A l'est la partie continentale des Plateaux, la Face Atlantique des Plateaux et les Zones Humides. Pour faciliter la description, ces cinq zones seront réparties en trois grands ensembles : Plaines, Plateaux et Littoral Humide.

3.1.1- Les Plaines

a) Les plaines littorales

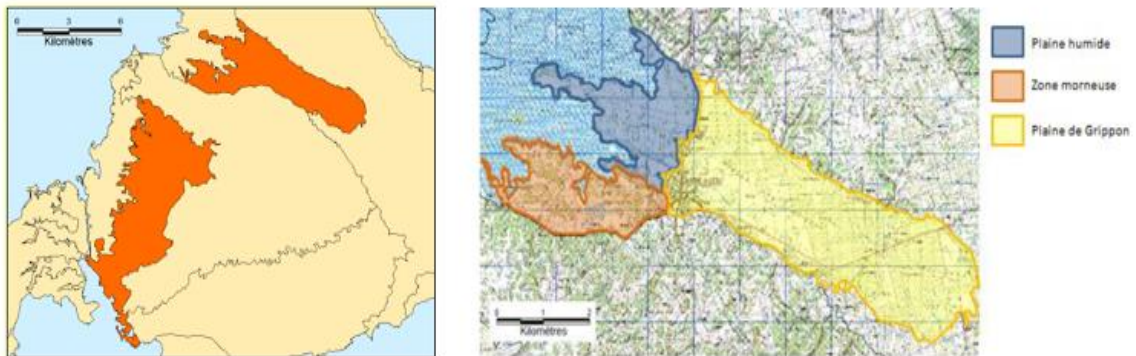


Figure 17: Plaines littorales du Nord Grande-Terre (Lucien-Brun, 2014)

Située dans la commune de Morne à l'Eau, la plaine de Grippon avec une superficie de 20,45km² est une zone plane, entourée de reliefs non prononcés (CNRS, 2002). Cette particularité topographique est appelée graben en géologie. Un graben, ou fossé d'effondrement, est une structure géologique qui est délimitée de chaque côté par des failles et qui peut se transcrire dans la morphologie par un fossé, ou bien être comblée par des sédiments et des roches volcaniques (CNRS, 2002). Ce graben, pendant son histoire géologique, a été immergé entraînant ainsi d'importants dépôts marins. Il en résulte aujourd'hui la plaine alluviale connue sous le nom de Plaine de Grippon. Le substrat géologique, les alluvions marines, sont à l'origine des vertisols profonds qu'on y trouve.

Ces sols hydromorphes ont une profondeur supérieure à 40 cm et jusqu'à 5 m et représentent une réserve en eau plus grande. En profondeur, l'horizon compact et imperméable explique l'engorgement au niveau des horizons supérieurs du sol. Durant la saison de forte sécheresse, ces sols sont irrigués par des canaux d'irrigation alimentés par le lac de Gaschet ou de l'eau venant directement de Basse-Terre pour les quelques cultures vivrières et de maraichage.

Facilement mécanisables, on y retrouve des parcelles de grande taille et majoritairement cultivées en canne (Figure 18). Ses sols sont très demandés en agriculture car ils peuvent être cultivés pendant la saison pluvieuse avec des cultures résistantes comme le taro et la canne et aussi pendant la saison sèche due leur rétention en eau. Mais ces surfaces en terres agricoles tendent à diminuer vue l'anthropisation notamment avec la ville de Morne à l'Eau.

Cette plaine est frontalière avec la Zone Humide où sont présentes de nombreuses mangroves succédant à des bosquets d'arbres fruitiers ou non, soit une zone peu ou non cultivée, caractérisée par la présence de bovins au piquet.



Figure 18: Champ de canne à perte de vue dans la, plaine de Grippon, (Auguste et Girardet, 2018)

3.1.2- Les Plateaux

a) Les Grands-Fonds Humides

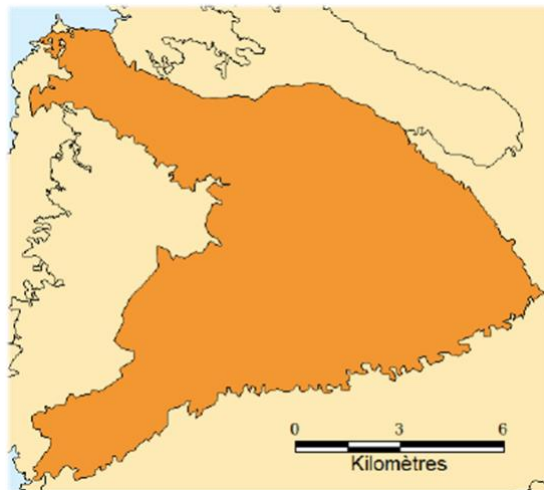


Figure 19: Les Grands-Fonds Humides (Lucien-Brun, 2014)

Cette partie concerne le Sud et le Sud-Ouest de la commune de Morne à l'Eau. Les Grands-Fonds sont la formation géologique la plus ancienne de Grande-Terre. Étant à l'origine un plateau, ils ont subi une forme d'érosion hydro-chimique des roches calcaires pour aboutir à leur forme actuelle de mosaïque de petites collines. Ces dernières ont des pentes pouvant atteindre 30 à 40% pour la partie centrale des Grands-Fonds. Au fil des années l'affleurement des roches sédimentaires a mis en évidence des falaises couleur ocre où viennent se creuser des ruelles parfois rocailleuses (CNRS, 2002).

On y retrouve une mosaïque de sols différents : des ferralsols à l'Est, des vertisols présents dans les régions légèrement vallonnées, des sols squelettiques présents sur les fortes pentes, des sols vertiques à montmorillonites et kaolinites qui se forment aux pieds des collines escarpées (Lucien-Brun, 2014) . Il est à noter que les sols à l'Ouest sont en général plus profonds grâce à une meilleure dissolution du calcaire par l'action de l'eau. La végétation naturelle confond des espèces mésophiles présentes dans les ravines, où règne l'humidité, et des espèces xérophiles présentes sur le haut des collines. Des espèces méso-xérophiles se développent également (Le Fromager, le Galba, le Genipa) (Figure 21).

Dans cette zone, les prairies humides ainsi que des mares qui se forment par la rétention d'eau prédominent. Du fait des pentes conséquentes présentes dans la zone et d'un terrain donc vallonné, il n'y a que peu voire pas de terrains cultivés. Les bosquets d'arbres fruitiers laissent la place aux mangroves à proximité du littoral. L'élevage bovin au piquet et quelques caprins à proximité des maisons, peuvent généralement être observés. Également proches des maisons se trouvent de nombreux arbres fruitiers avec notamment des cocotiers, des manguiers et des arbres à pain (Figure 20).



Figure 20: Zone de pâturage dans les Grands- Fonds humides (Auguste et Girardet,2018)



Figure 21: Bosquets dans les Grands-Fonds humides (Auguste et Girardet, 2018)

b) La Partie continentale des Plateaux

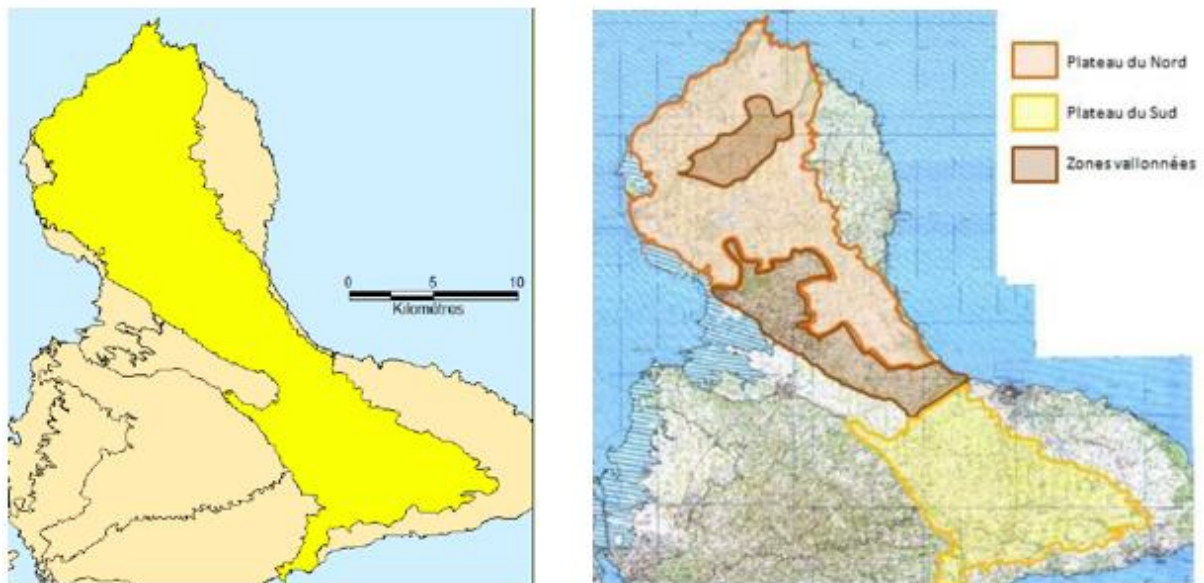


Figure 22: Partie continentale des Plateaux (Lucien-Brun, 2014)

La Partie continentale des Plateaux est globalement moins sèche que la Face Atlantique. Elle le reste relativement au vu de ses conditions climatiques et édaphiques. Elle reçoit plus de précipitations que la partie Est, mais la nature du sol est la même : un socle calcaire qui favorise l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Cette zone est soumise aux vents dominants de l'Est.

Les sols de cette zone agro-écologique sont majoritairement des vertisols, avec néanmoins la présence des sols squelettiques situés sur les mornes ayant une faible épaisseur (entre 20 et 40 cm de profondeur donc une faible réserve en eau). Ces sols courts sont riches en calcaire (type

rendzine) du fait de la proximité du substrat corallien (démantèlement de la roche mère) (Lucien-Brun, 2014).

Dans cette zone, peuvent être observés différents types de systèmes de culture, comprenant majoritairement de la canne à sucre. C'est d'ailleurs dans cette zone que sont implantées l'usine sucrière telle que la SA Gardel ou les distilleries telle que Damoiseau.

Contrairement aux deux premières zones, la diversification maraîchère et vivrière est aussi très présente sur des petites parcelles ou en rotation avec la canne. La présence de la banane en Nord Grande-Terre est singulière et remarquable au cœur de ces paysages essentiellement canniers. On y retrouve des cultures de racines et de tubercules, des cultures maraîchères en plein champ et également des systèmes d'élevage notamment des bovins au piquet et des fruitiers dans les zones vallonnées. Cette zone centrale est le cœur agricole du Nord Grande-Terre de la réforme foncière des années 80 qui a abouti à la création des groupements fonciers Agricoles (GFA). L'ensemble des cultures de diversification est irrigué principalement au goutte-à-goutte (Figure 23 et 24).



Figure 23: Systèmes de culture présents dans la partie continentale des plateaux (Ott, 2018)



Figure 24: Madère en goutte à goutte et canne à l'horizon (Auguste et Girardet, 2018)

c) Face Atlantique des Plateaux

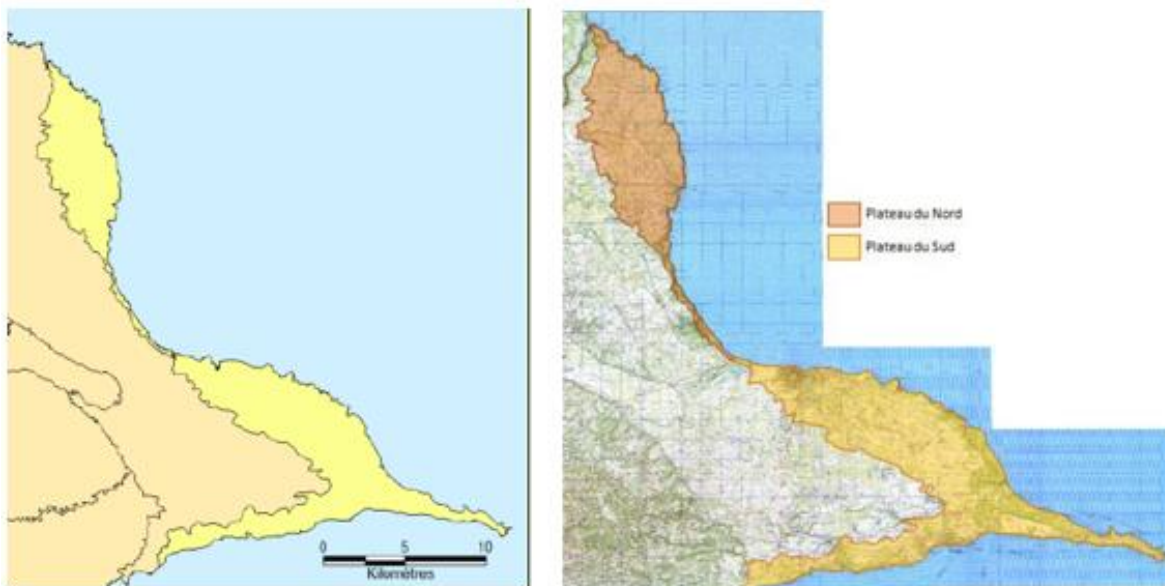


Figure 25: Face Atlantique des plateaux

Cette zone est située sur la façade Est du Nord Grande-Terre, soit principalement dans la commune de Moule. Cette partie des plateaux est sensiblement plus sèche que la partie continentale. La végétation naturelle spontanée témoigne de période de sécheresse marquée et un déficit hydrique avec seulement 2 à 4 mois de précipitations : ces dernières ne dépassant pas 1250 mm/an en moyenne. Le sol calcaire des plateaux a tendance à laisser l'eau s'infiltrer, notamment par les réseaux karstiques présents en profondeur. Cette zone est continuellement soumise aux alizés dominants venant de l'Est ce qui participe à l'assèchement du milieu (Lucien-brun, 2014).

Dans la partie Sud de cette zone (Plateau du Sud), la canne à sucre n'est pas la culture dominante mais plutôt le maraîchage avec par exemple de la carotte avec aspersion, des tomates ou des poivrons au goutte-à-goutte. Un ou deux champs de canne sont visibles mais sur de très petites surfaces. Des bosquets et quelques bananiers sont également présents dans cette zone (Figure 26).

Enfin, il y a aussi de nombreux bovins au piquet, attachés dans des pâtures ou des zones en friches. Cette forte implantation des cultures maraîchères peut s'expliquer de la façon suivante : le réseau hydrique est plus important et les surfaces sont plus vallonnées. Les systèmes de culture nécessitant une forte mécanisation comme la canne sont donc moins développés au profit de celles ayant besoin plus d'eau, se trouvant sur de plus petites surfaces et ne dépendant pas de matériel agricole important pour se développer.



Figure 26: Parcelle de diversification au Sud de la zone face Atlantique des plateaux (Ott, 2018)

Cependant, Le Nord de cette zone est caractérisé par de hautes falaises calcaires qui dominent l'océan de plus de 80 m. On y retrouve une forêt sèche rarement sous forme originelle mais plutôt à l'état dégradé par le défrichement pour la culture de la canne et laisse place à des fourrés secs et épineux a acacias et campêche (Figure 27). Le parcellaire est irrégulier, en mosaïque et majoritairement cultive en canne alternée avec l'élevage bovin au piquet. Le foncier est détenu principalement par le conseil général et par de petits propriétaires. Cette zone n'est pas reliée au réseau d'irrigation sauf en bordure des GFA.



Figure 27: Parcelle des cannes au milieu de la forêt xérophile (Auguste et Girardet, 2018)

3.1.3- Le littoral ou zone humide

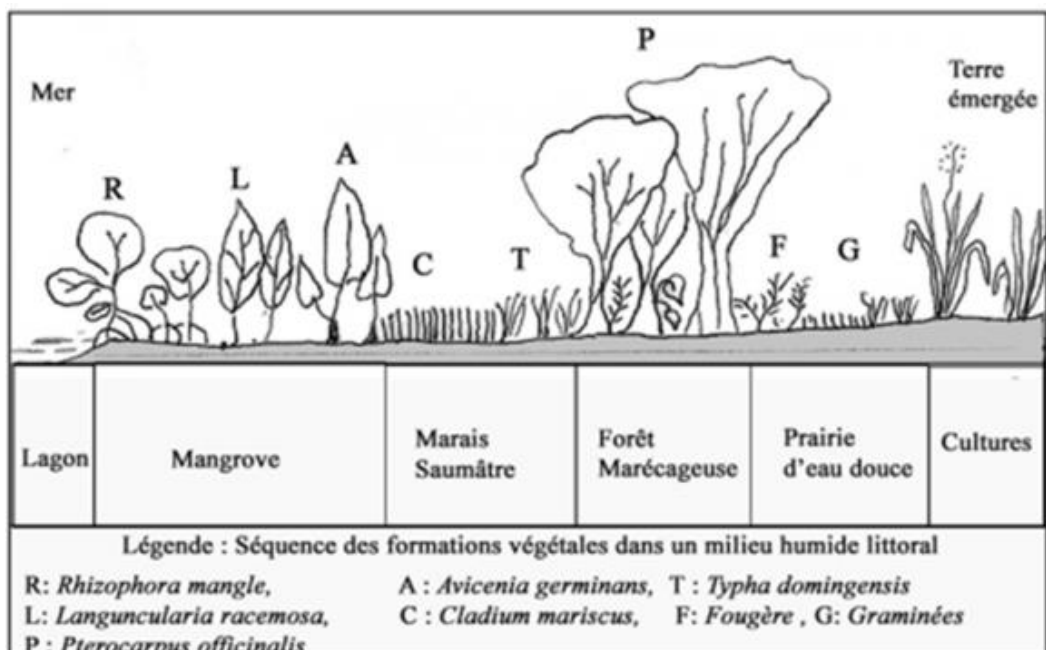


Figure 28: Formations végétales retrouvées dans les zones humides (Dahome,2012)

Les Zones Humides correspondent aux différentes formations de mangroves présentes essentiellement sur le littoral Ouest de Grande-Terre et qui bordent le Grand Cul-de-Sac Marin (Figure 28). Ces Zones Humides littorales sont caractérisées par un peuplement végétal et animal spécifiquement déterminé par la salinité du milieu. Un gradient s'opère dans les différentes formations végétales constitutives des zones humides littorales. Ainsi, la végétation forestière et herbacée passe progressivement d'un caractère halophile vers un caractère plutôt hygrophile.

La première formation végétale plus proche de la mer, correspond aux mangroves qui se classent comme suit :

- Le palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*) présent sur les zones entièrement inondées et avec un taux de salinité constant (à environ 30g/L). C'est la mangrove de bord de mer (Figure 29).
- Le palétuvier noir (*Avicennia germanis*) plutôt réparti sur des sols moins inondés, même si le milieu reste salé.
- Le palétuvier blanc (*Laguncularia racemosa*) présent sur un substrat qui peut être inondé mais qui reste moins salé que les milieux précédents.

Plusieurs types de paysages humides peuvent être identifiés à l'arrière mangrove.

- Un paysage avec pour arrière mangrove une forêt marécageuse suivie d'une prairie humide,
- Un paysage avec pour arrière mangrove un marais herbacé et une prairie,
- Un paysage avec pour arrière mangrove une prairie humide seulement.



Figure 29: Mangrove dans les zones humides (Auguste et Girardet, 2018)

3.1.4- Topo séquences de la zone d'étude

Le Nord Grande-Terre est incliné selon une direction Sud-est/nord-Ouest qui détermine les paysages de l'unité. On retrouve la canne partout en dépit du milieu hétérogène différencié par le relief et la présence du réseau hydrographique. Mais ces dernières années, on a constaté une diminution considérable de la canne en faveur d'autres cultures maraichères et vivrières sur des petites parcelles et même du melon sur de grandes parcelles sur les plaines comme sur les plateaux. Plusieurs transects ont été pris dans la zone d'étude qui ont permis de présenter deux grands transects allant du Nord au Sud et d'est en Ouest.

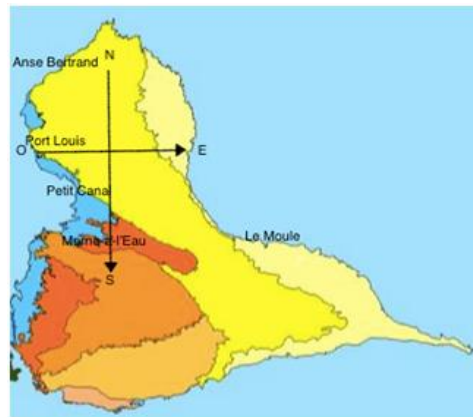


Figure 30: Position des transects au Nord Grande-Terre (Auguste et Girardet, 2018)

D'ouest en est se succèdent une mosaïque de paysage composée du littoral de Port Louis avec des mangroves suivis par le centre historique cannier composé de grandes parcelles de canne, du pâturage au cœur des fourrés secs, le vaste plateau cannier en alternance avec des zones de diversification qui constitue le cœur du groupement foncier agricole (GFA) pour finir avec des bosquets au littoral de Gros Cap (Figure 31).

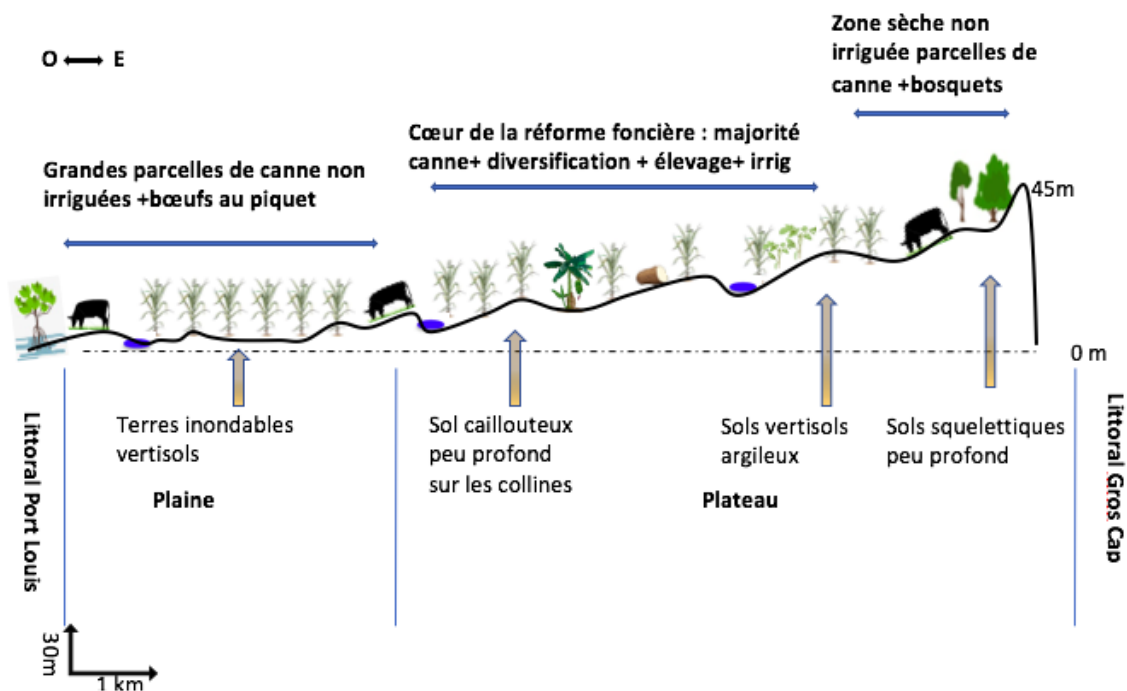


Figure 31: Transect Ouest-est Nord Grande-Terre

Du Sud au Nord, se succèdent des bosquets et des prairies avec des bovins attachés au piquet avec quelques champs de canne sur des sols squelettiques, la zone de diversification en bas de pente avec des champs de bananes irrigués. Des grandes parcelles de melon sur le plateau souvent en rotation avec la canne. Sur les terres hydromorphes en hauteur près d'Anse Bertrand, on retrouve du pâturage et sur le plateau près du littoral dans la zone sèche, des parcelles de canne en forme de mosaïque au milieu du bosquet (Figure 32).

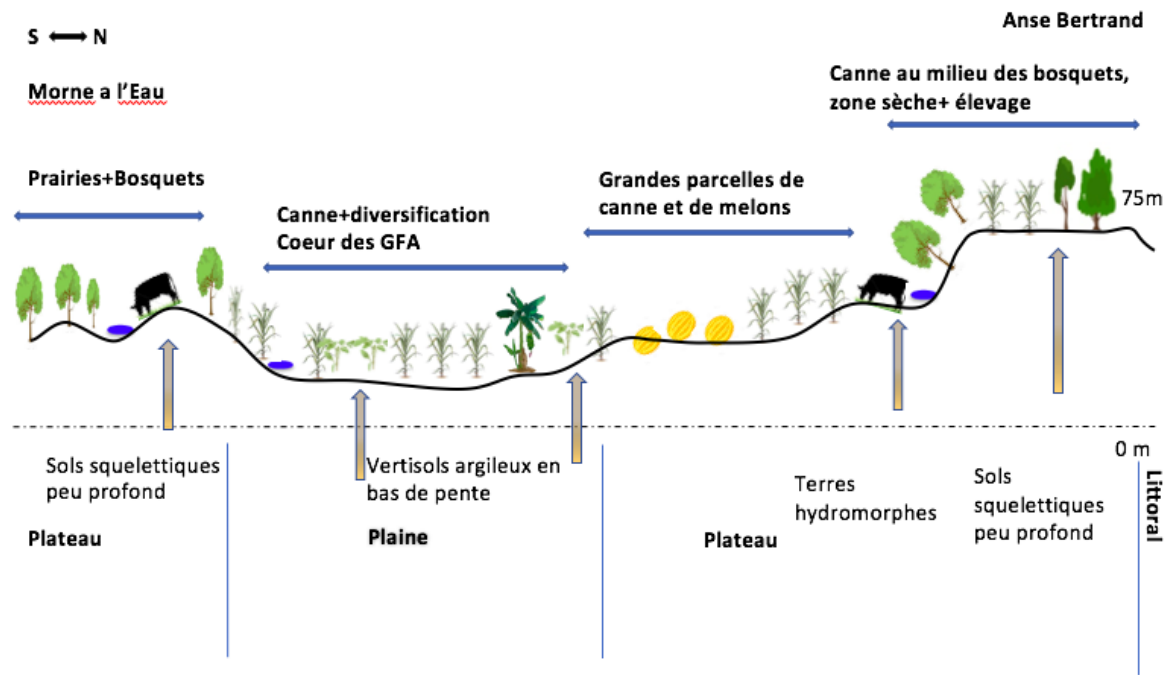


Figure 32: Transect Sud-Nord Grande-Terre



Légende

A l'issue de l'étude du paysage, on conclut que le Nord Grande-Terre est dominé par la monoculture de la canne, retrouvée principalement dans les plaines. Sur les plateaux, on retrouve des cultures irriguées comme le maraichage et du vivrier et de l'élevage au piquet et sur le littoral, zone très sèche on retrouve soit de la mangrove ou un peu d'élevage et des bosquets sur les parties de plateaux les plus élevés.

La canne à sucre, graminée vivace a besoin de chaleur et d'eau pendant la première partie de son cycle de culture, de la levée à la croissance. Pour une meilleure maturation, il est préférable que la plante soit soumise à un stress hydrique qui permet l'arrêt de la croissance et favorise la remontée du saccharose vers les tiges. La culture suppose une saison sèche de quelques mois au moins. D'où l'avantage du Nord Grande-Terre, région la plus sèche de Guadeloupe à cette culture face aux autres régions. Cependant, la sécheresse relative de la zone peut être aussi pénalisante au moment de l'implantation de la culture et des premiers stades de sa croissance et affecter le rendement cannier et le calendrier cultural. En effet les plantations sont très dépendantes des premières pluies de l'hivernage (généralement à partir de Juillet, Août ou Septembre).

On comprend alors parfaitement pourquoi la plaine est favorisée si on tient compte de la variabilité pluviométrique interannuelle, avec des années de fortes averses et d'autres non, du déficit hydrique existant durant la saison sèche sur les substrats calcaires qui infiltrent l'eau très rapidement. Les zones de plaine avec ses sols vertisols et profonds, offrent plus de chance au développement de cette culture. Pourtant, cette culture n'est pas seulement retrouvée que dans la plaine mais partout au nord Grande-Terre même dans les zones les moins favorables à son développement comme les plateaux avec un substrat calcaire et sur de plus petites surfaces.

Pour une culture non irriguée, ça apparaît illogique de la cultiver dans des endroits plus vulnérables à la sécheresse. En effet, l'étude de paysage ne suffit pas pour expliquer la présence de cette culture et même l'implantation des autres cultures diversifiées au Nord Grande-Terre. On ne pourrait pas non plus expliquer la présence des grandes parcelles sur les plaines et de très petites surfaces sur les plateaux par une simple observation. L'agriculture de la zone d'étude est complexe, de génération en génération, les agriculteurs ont façonné leur terroir et ce paysage n'est d'autre que le résultat des pratiques de culture et d'élevage, des aménagements qu'ils ont progressivement réalisés. Pour essayer de saisir la dynamique de ces exploitations agricoles, nous avons retracé et daté l'évolution des activités agricoles à travers l'histoire agraire de la zone. Et à travers laquelle on a essayé de comprendre les événements et les processus qui, au cours de l'histoire ont généré de nouvelles formes d'agriculture et de nouveaux paysages.

3.2- Histoire Agraire Nord Grande-Terre

Pour faciliter la compréhension, l'Histoire agraire est divisée en quatre grandes phases qui permettent d'appréhender la façon dont le milieu a été exploité dans toute sa complexité et de décrire les transformations de cette agriculture au cours de l'histoire.

3.2.1- Première phase

3.2.1.1- Début de l'agriculture (période précolombienne)

Vers 5000 ans avant J. C. Les Arawaks connus aussi sous le nom des tainos se trouvaient en difficulté de vivre uniquement du produit de leur chasse, à cause de la grande sécheresse qui s'abattit sur le Venezuela après la dernière période glaciaire. Ils gagnèrent donc la côte nord du Venezuela qui pouvait leur fournir en abondance du poisson et des coquillages. De chasseur ils devinrent pêcheurs (Abenon, 1993).

Au cours des siècles ils apprirent à fabriquer des embarcations et à naviguer ; ils occupèrent alors les petites îles voisines de la côte vénézuélienne, puis se répandirent dans les Antilles, d'où Guadeloupe. En Guadeloupe, ces populations semi-nomades pratiquaient la pêche en mer et dans les embouchures des rivières, ainsi que l'agriculture itinérante du manioc sur brulis sur les zones de plateaux dans l'étude du paysage et les terrains boisés des régions basses (plaine) (Abenon, 1993).

3.2.1.2- Les Karibs (Kalinás) et les jardins créoles

Venant comme les Arawaks de l'Orénoque, des indiens, excellents navigateurs, ont progressé d'île en île pour atteindre l'archipel. Appelés Karibs, ou Kalinas (guerriers), ils étaient conquérants et colonisèrent l'ensemble des îles de l'archipel antillais (Abenon, L-R., 1993). Ils vivaient également à l'aide de la culture sur abattis-brulis en extensif ainsi que de la chasse, pêche et cueillette. Ils ont cependant également développé des jardins vivriers (« Icháli » dans la langue des Caraïbes) à l'écart de leurs habitations, où ils cultivaient le manioc, de la patate douce, du giraumon, et de l'igname. Ils y plantaient également des arbres fruitiers tels que le goyavier, papayer, cacaoyer ou le bananier. Pour exploiter leurs terres, ils pratiquaient le sarclage et employaient un bâton à fouir en guise de houe et la hache de pierre (Benoit C., 1999).

Comme nous le montre la figure suivante, l'agriculture de cette période est basée essentiellement sur de petits jardins de vivriers sur abattis-brulis (igname, patate, giraumont) destinés à l'autoconsommation au milieu du bosquet. On les retrouve un peu partout dans la plaine et aussi sur les plateaux. (Figure 33).

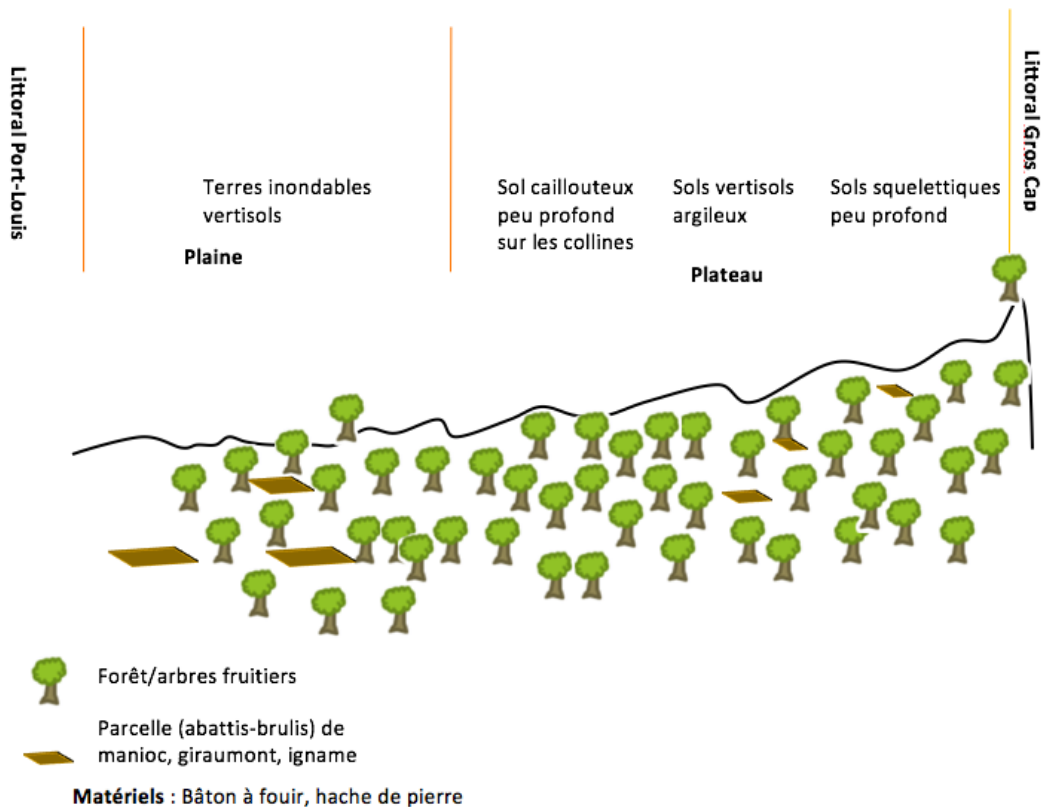


Figure 33: Occupation du territoire durant la première période (Auguste, 2018)

3.2.2- Deuxième phase

3.2.2.1- La colonisation Française, poursuite de l'agriculture vivrière

En 1493, Christophe Colomb arrive sur l'île de la Guadeloupe, découverte l'année précédente. Mais face à la résistance des Caraïbes, il n'y eut donc pas de véritable colonisation de l'île. Elle devint alors un repaire pour les flibustiers, pirates et corsaires qui naviguaient dans les eaux de la Caraïbes (Abenon L-R., 1993).

En 1623, le premier jalon de la colonisation française dans les Antilles se pose avec l'occupation l'île de Saint Christophe et la formation de la Compagnie de Saint-Christophe qui deviendra la Compagnie des îles d'Amérique. La France se relève alors de sa guerre contre l'Espagne et de ses conflits religieux internes et se consacre à nouveau à son expansion coloniale notamment vers les Antilles.

C'est en 1635 que la Guadeloupe est colonisée par les Français sous l'impulsion de la compagnie des îles d'Amérique. Son implantation fut difficile car elle se déroula sans le soutien des Amérindiens, le Gouverneur de la colonie ayant déclenché les hostilités avec ces derniers. Les colons n'ayant pas de connaissances agronomiques suffisantes pour produire leur propre alimentation connurent d'importantes famines durant 4 années jusqu'à ce que le Gouverneur des îles d'Amérique résidant à Saint-Christophe décide de faire de la Guadeloupe la capitale des îles du Vent. Il envoya donc vivres et munitions à la Guadeloupe tout en promouvant

l'implantation du tabac là-bas plutôt qu'à Saint Christophe pour que les colons s'y rendent également (Abenon, 1992).

Le peuplement français se concentre à basse Terre qui est le principal port et ses alentours. Face à la nécessité de s'approvisionner en nourriture, les premiers colons vont poursuivre l'agriculture vivrière développée par les indiens avant eux. Ils vont donc à leur tour cultiver des jardins vivriers similaires aux jardins 'Ichali' et adoptent les pratiques des caraïbes de défriche brulis et de culture du manioc. Les clairières ouvertes par le brulis sont appelées des habituées. L'outillage évolue et les français introduisent la hache de fer et la houe. De la France, les colons vont également apporter des animaux d'élevage dont notamment de la volaille et du bétail. La colonisation est assez lente au début du fait du manque de ressources humaines, du milieu et de l'éloignement de l'île (Figure 34).

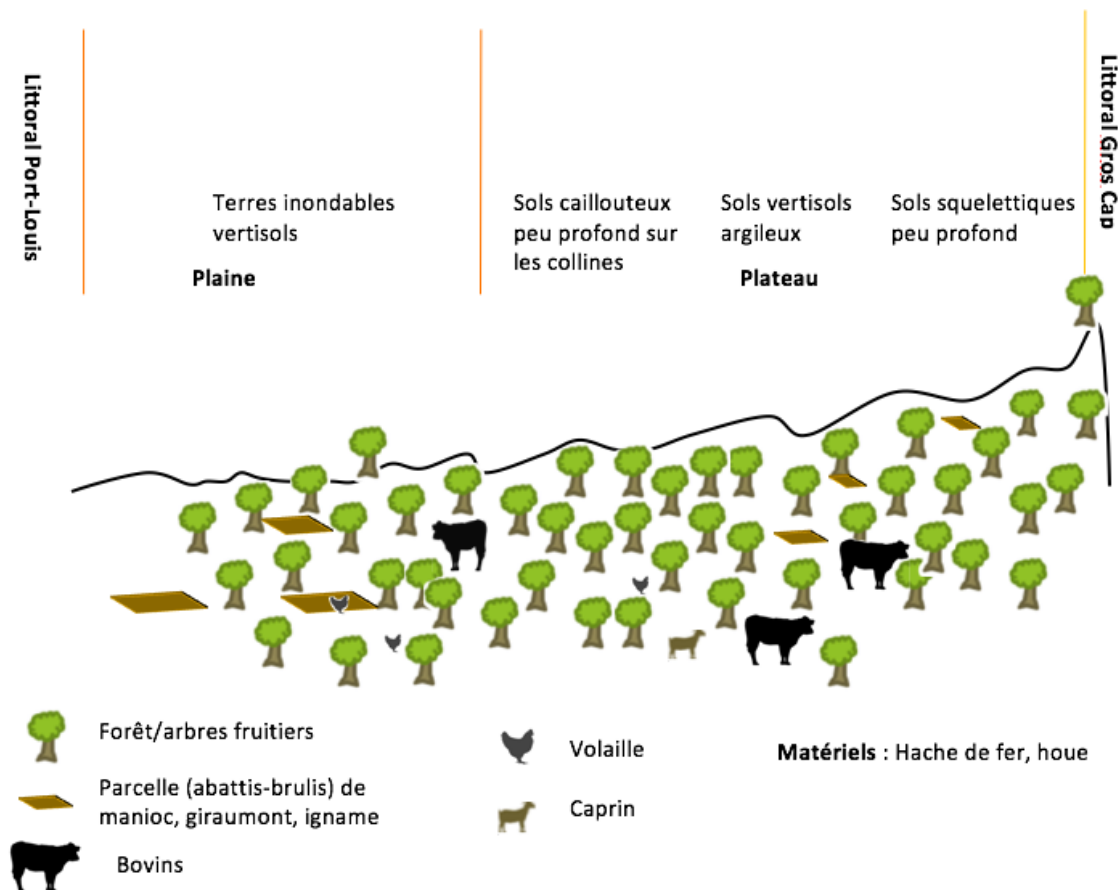


Figure 34: Occupation du territoire durant la deuxième période (Auguste, 2018)

3.2.3- Troisième phase

3.2.3.1- L'accélération de la colonisation française et l'implantation de la canne

C'est en 1641 que la colonie de Guadeloupe commença réellement à se développer. Les premières Habitations apparurent en Basse Terre avec l'arrivée de plus en plus importante d'esclaves noirs pour y travailler via le commerce triangulaire. Cette traite négrière est régie dans les colonies françaises par le Code noir. Des engagés vinrent également travailler dans la colonie, les engagés sont des paysans français n'ayant pas les moyens de se payer le voyage et venant travailler 3 ans sur une exploitation et qui recevait un lopin de terre à la fin de son temps de travail. Ils emportèrent avec eux outillage et bétail de France afin de développer l'agriculture dans la nouvelle colonie (Abenon L-R., 1993).

Les cultures d'exportation se développent alors pour répondre à la demande de la métropole avec notamment le tabac, le café, le coton et l'indigo même si cette dernière production fut rapidement arrêtée dès que Saint Domingue en devint le principal producteur (Yvon T., 2007). Le café se développa particulièrement sur les versants de Basse Terre, tandis que l'indigo fut plutôt cultivé sur Marie Galante et le littoral Est de Grande-Terre, plus secs et ainsi plus propices à son bon développement. C'est également à cette période, en 1650, que commence à se développer la culture de la canne à sucre qui sera un fondement de l'économie guadeloupéenne (IEDOM, 2017) car c'est à cette date qu'est introduite la fabrication de sucre. Le Nord Grande-Terre devient rapidement le principal lieu de production de sucre de la Guadeloupe, en moins de 40 ans le nombre de sucreries est multiplié par 8 (26 sucreries dénombrées en 1732).



Figure 35: Cadastre du Nord Grande-Terre et localisation des sucreries en 1732 (source : Lasserre G., 1961)

En 1785, la canne à sucre représente 27000 ha cultivés, soit 53% de la surface cultivée totale de l'île. La deuxième culture d'exportation est le café et ne représente que 7000 ha (13%), suivi du coton avec 5900 ha (12%). Le quart du foncier agricole est consacré aux cultures vivrières (11000ha).

Dans le Nord Grande-terre, les habitations sucrières constituent l'unité de base de l'organisation économique de la région et elles vont modeler le territoire. La plantation ou habitation est le lieu de récolte et de production, elle s'étend sur 100 ha et jusqu'à 300 ha et est découpé en carré de 100 pas (1ha). C'est un complexe qui intègre toutes les opérations de production, depuis la culture jusqu'à la transformation en produit fini qui repose sur l'exploitation d'une main d'œuvre esclave. Lors de l'implantation des habitations, des centaines de moulins sont érigés sur les plateaux calcaires. Leurs vestiges sont encore très présents dans le paysage. Ce système requiert une importante réserve foncière puisque chaque parcelle fournit trois récoltes tous les cinq ans. En Nord Grande-Terre, c'est une quasi monoculture sucrière qui est mise en place. Mais ce système emploie des techniques de fabrication encore rudimentaires et peu mécanisées (moulin vertical à bête ou à vents, évaporation et cuisson à feu nu dans des chaudières à l'air libre). La culture de la canne est très intensive en travail à cette époque, certes la production arrive à se faire dans les plaines avec la main d'œuvre servile des esclaves mais au niveau de la transformation, avec les moulins érigés sur les plateaux pour mieux profiter du vent, le système n'est pas performant (Schanakenbourg, 1987).

Parallèlement en France, en 1806 avec les décrets de Berlin et le début du blocus continental, se voit l'apparition massive de la betterave sucrière sur le territoire Français. Ne pouvant pas importer le sucre des colonies, ce produit devient alors un produit rare et très coûteux. La mise en culture de 32 000 hectares de betteraves sucrières marque la naissance de la première véritable industrie du sucre en Europe qui entraînera une baisse de prix du sucre.

3.2.3.2- L'abolition de l'esclavage et les transformations du système agraire

32 000 esclaves travaillaient sur les habitations-sucreries en 1847, mais on n'y compte plus que 18 700 « cultivateurs » en 1848. L'abolition de l'esclavage en 1848 plonge l'économie sucrière guadeloupéenne dans une profonde crise. Les anciens esclaves libérés quittent en masse les plantations pour mener une vie indépendante, à base de polyculture vivrière, dans des zones peu ou pas occupées jusqu'alors par la colonisation, représentées par les plateaux élevés secs proches du littoral dans notre transect ; La production s'effondre ; en 1850, au plus bas de la dépression, elle n'est plus que de 13 700 tonnes, contre 38 000 à la veille de l'Abolition. Le nombre d'habitations-sucreries en activité diminue, passant de 530 en 1847 à 487 de 1848 à 1850 (Schanakenbourg, 1982).

Pour répondre à la pénurie de main d'œuvre dans les plantations, une politique d'immigration organisée est lancée. Des milliers de travailleurs indiens venus du Sud de l'Inde arrivent en Guadeloupe pour travailler sous contrat dans les plantations. En parallèle, de nouveaux rapports sociaux de production sont mis en place pour inciter les anciens esclaves à rester dans les plantations. C'est le système de colonat partiaire dans lequel l'esclave libéré peut conserver sa case et un petit jardin vivrier et il lui est octroyé une petite parcelle d'un à deux hectares qu'il doit cultiver en canne. Les deux tiers du produit brut dégagé par la canne sont récupérés par le propriétaire de l'habitation. Les colons peuvent posséder un ou deux bœufs auxquels il est permis la libre pâture sur les lisières des plantations ou sur les terrains en friche. Une clause fondamentale de cet accord est que le colon doit obligatoirement cultiver la canne.

Jusque vers 1860, le paysage économique guadeloupéen n'a pas, malgré l'abolition de l'esclavage, encore vraiment changé fondamentalement. Les habitations-sucreries autonomes continuent d'assurer l'essentiel de la production, comme avant 1848, leurs propriétaires continuent de connaître des difficultés financières, leurs travailleurs continuent de prendre la fuite, le prix excessif du sucre de la canne à sucre cause par les coûts élevés de production ne bénéficiant plus de la main d'œuvre gratuite des esclaves conforta la population française à préférer la betterave sucrière. Mais au cours de la décennie 1860, tout bascule brutalement et visiblement. C'est le moment où le processus de désagrégation du vieux système jusqu'alors peu perceptible, au moins en apparence, s'accélère et devient irréversible. En 1862, le nombre annuel moyen d'habitations-sucreries qui arrêtent leur fabrication est de 5,2 ; il bondit à 15,3 entre 1862 et 1865, puis à 25,7 de 1865 à 1869. En quelques années, tout le système traditionnel commence donc à s'effondrer (Schanakenbourg, 1982).

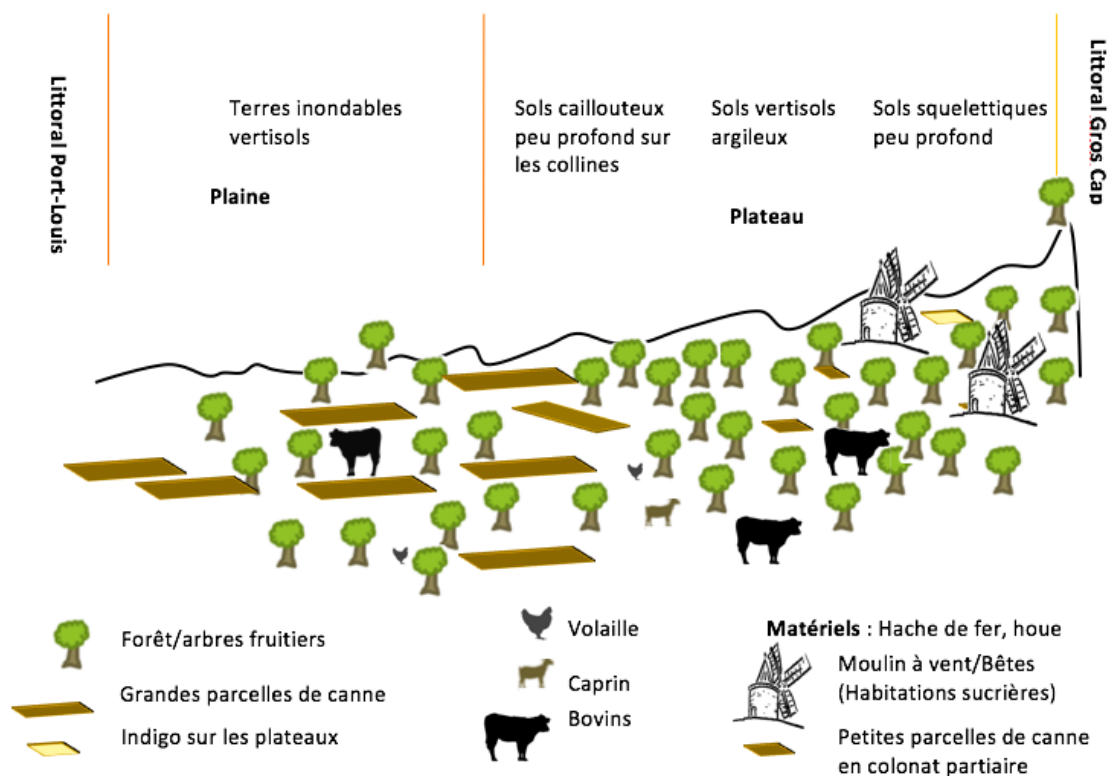


Figure 36: Occupation du territoire durant la troisième période (Auguste, 2018)

Dans cette phase, on retrouve de très grandes parcelles de canne sur la plaine avec la main d'œuvre des esclaves dans un premier temps et des salariés après l'abolition de l'esclavage. Sur les plateaux, il y a des petites parcelles de canne exploitées en colonat partiaire. C'est l'ère des habitations sucrières au Nord Grande-Terre (Figure 36)

3.2.4- Quatrième phase

3.2.4.1- Révolution industrielle cannière : concentration foncière par les usiniers

Jusqu'à la fin de 1869, les planteurs ont cru pouvoir lutter contre le système traditionnel par la modernisation de leurs habitations-sucreries, en adaptant aux procédés non mécanisés du père Labat une partie au moins des techniques de fabrication nouvelles éprouvées depuis une trentaine d'années dans la sucrerie de betterave. Mais, après quelques succès initiaux, cette politique va finalement aboutir à un échec, principalement en raison de son caractère incomplet. En effet, le contenu de ce processus de modernisation est très variable d'une habitation à l'autre, mais, quelles qu'en soient les modalités, elles ont en commun de n'aboutir, finalement, qu'à une simple amélioration, plus ou moins poussée selon les cas, du système traditionnel, sans vraiment rompre avec lui.

Au niveau le plus élémentaire, on ne retrouve que quelques améliorations de détail aux procédés traditionnels de fabrication, telles, par exemple, l'installation d'un moulin horizontal, d'évaporateurs, de chaudières à bascule, de turbines (Deverre, 1990).

Les habitations-sucreries n'ont aucune capacité d'autofinancement, et la poursuite de leur production ne repose que sur l'endettement croissant. Cela explique que l'extraordinaire instabilité foncière apparue au lendemain de l'abolition aille en s'accroissant au cours de cette période. Ventes, reventes et saisies d'habitations se succèdent. Ces habitations, qui étaient jusqu'alors des biens familiaux et se transmettaient donc au rythme lent de renouvellement des générations, deviennent des objets de spéculation.

Cette production sucrière s'effectuait alors dans un cadre économique et social hérité de la fin du XIX. Siècle, celui d'une économie de plantation marquée par une tendance à la monoproduction, une forte concentration de la propriété foncière et des moyens de production (9 groupes sucriers possédaient à cette époque plus de 60% du sol dans la zone cannière), et par l'importance décisive du travail salarié sur les grands domaines (29% de la population active, et 63% de la population active agricole, étaient constitués de salariés agricoles).

Le processus industriel de fabrication du sucre va subir d'importantes transformations. C'est le début des usines sucrières centrales en Guadeloupe. Une usine centrale a la capacité de broyage de la production cannière d'une dizaine d'habitations traditionnelles, c'est-à-dire plus de 1000 ha. La majeure partie des dernières habitations sucrières abandonnent en masse leur fabrication pour devenir adhérents des usines, d'autres se reconvertissent à la distillation, ou vendent leurs habitations à une usine ; certains vont même jusqu'à arrêter toute activité et abandonnent purement et simplement leurs habitations, qui ne tardent alors pas à retourner à la friche. Le foncier à cette époque est géré par les usiniers en faire valoir direct (FVD). Les dernières habitations sont rachetées par les usines, dans le Nord Grande-terre, on compte quatre usines centrales à la fin du XIXe siècle (Duval, Bellevue, Clugny et Beauport).

3.2.4.2- La Centralisation des Usines par Beauport

Le début du XXe siècle, à partir de 1930, connaît plusieurs crises sucrières liées à la concurrence de la culture de la betterave et à des phénomènes de surproduction qui causent un effondrement des cours du sucre.

La stratégie adoptée par les usiniers de la région vise l'expansion de leurs domaines. Une usine en particulier, celle de Beauport, lance un processus de concentration foncière en rachetant toutes les autres usines de la région et leur domaine respectif. Ce qui n'était qu'une petite habitation de quelques 80 ha, devient un cœur d'implantation usinier qui n'aura de cesse de conquérir de l'espace pour finir par contrôler la quasi-totalité du foncier agricole du territoire (12 500 ha en 1952).

Avec Beauport, c'est une véritable hégémonie économique et sociale, ainsi qu'un système de "latifundia sucrier", qui s'installe (Chabane, 2013). Ayant récupéré l'essentiel du foncier du Nord Grande-Terre, l'usine de Beauport fait appel à des ouvriers agricoles et a de plus en plus recours au système de colonat partiaire. Les meilleures terres en plaine sont exploitées par les usines en faire valoir direct et les terres peu profondes sur un substrat calcaire des plateaux sont louées à des "colons". En parallèle de l'augmentation du colonat, les usiniers commencent à organiser la vente d'une partie de leurs terres à de petits agriculteurs ou à des salariés de l'usine. Malgré les quelques opérations de vente, le fossé social entre une minorité d'usiniers détenteurs de capital et les nombreux colons et ouvriers agricoles qui fournissent leur force de travail demeure important. Dans ce système pyramidal coercitif, dont la base est formée par "les petites gens", les usiniers valorisent au maximum leur domaine foncier tout en s'assurant une réserve de force de travail à moindre coût. Ainsi, une grande partie de la population du Nord Grande Terre est sans-terre ou ne possède qu'un petit lopin vivrier insuffisant pour dégager un revenu. Les colons et petits propriétaires en marge des terres en faire valoir direct usinier entretiennent souvent un jardin créole, quelques bovins et un porc créole (Barraud, 2017).

Dans cette phase, en plus de la monoculture de canne, c'est aussi une concentration foncière. Les habitations sucrières sont remplacées par les usines qui veulent optimiser leur production et le cout des machines en augmentant les surfaces cultivées principalement dans la plaine. Possédant des machines à vapeur plus performantes pour la transformation, les usines aussi ont été rachetées par Beauport qui continue à augmenter sa performance et sa production. Le colonat partiaire existe encore sur les plateaux et l'arrivée des petites parcelles vivrières sur les plateaux se font ressentir (Figure 37).

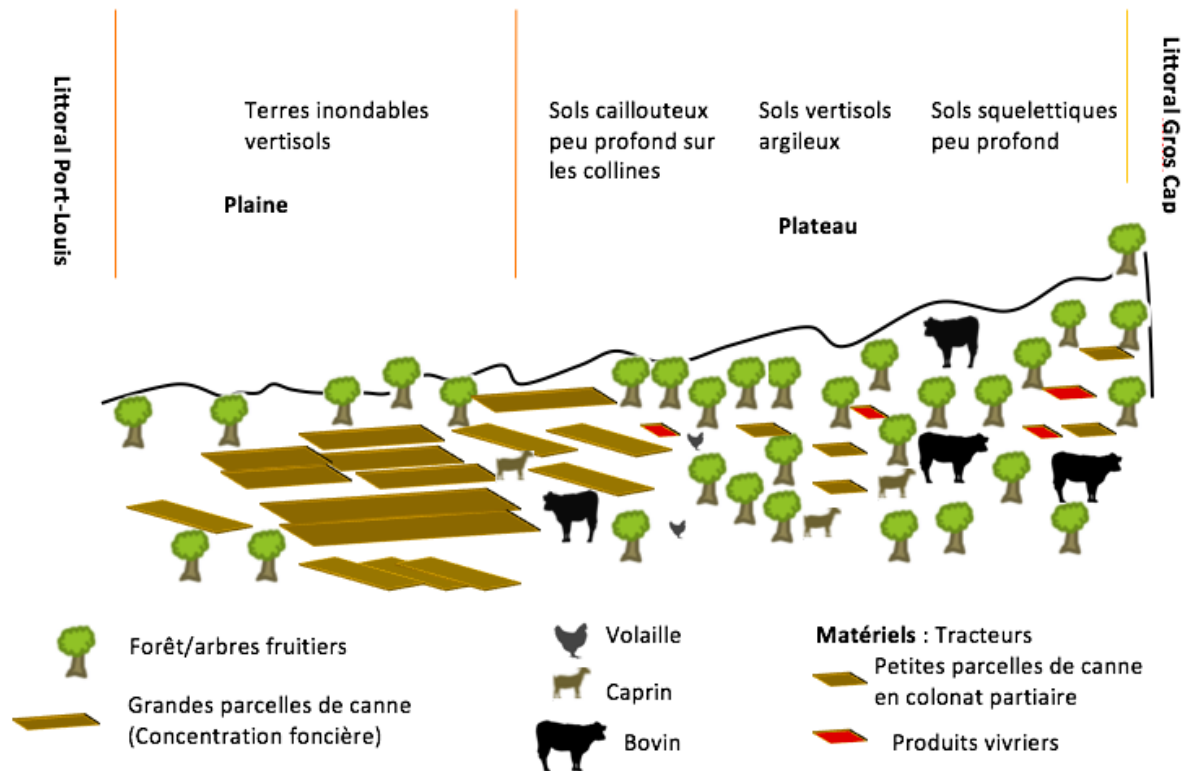


Figure 37: Occupation du territoire durant la quatrième période (Août, 2018)

3.2.5- Cinquième phase

3.2.5.1- Les bouleversements du marché sucrier et le déclin des usines sucrières

Ce basculement qui s'accélère dans les années 1960-1970 est engendrée par la départementalisation économique et surtout sociale de l'île qui a eu lieu en 1946, et par l'intégration d'une société coloniale dans les cadres d'une société capitaliste développée. Cette loi de départementalisation érige Guadeloupe en département Français et non pas une colonie. Cette région est désormais administrée par des préfets dépendant du ministère de l'Intérieur. Et cette intégration, volontariste et à marche forcée, a bien évidemment contribué, directement et indirectement, à remettre en cause les anciens systèmes sociaux de production, ceux de la société de plantation qui était à la base de la production sucrière, et à en exacerber les contradictions.

Les préoccupations d'ordre économique ne sont pas totalement étrangères à ce mouvement d'assimilation. Aux yeux des groupes économiques dominants antillais, l'intégration permet de se voir attribuer des prix avantageux et des quotas de production pour le sucre ; mais surtout du point de vue des groupes capitalistes métropolitains, les sociétés insulaires deviennent une source de débouchés non négligeable pour les produits industriels français.

Ce basculement d'une économie de plantation coloniale traditionnelle vers une économie de consommation dont les stimulants sont les dépenses publiques et les transferts sociaux, et dont la manifestation la plus spectaculaire est la dégradation du taux de couverture du commerce extérieur a bien sur provoqué des effets dévastateurs sur le système de production agricole

ancien. Absolument non prévus par les promoteurs de l'assimilation, ils ont entraîné une profonde crise de ses formes d'organisation et de régulation économique et sociale.

L'analyse de l'évolution et des réorganisations successives du secteur sucrier va permettre d'éclairer précisément les moteurs de cette dynamique régressive face aux bouleversements qu'a entraînés la départementalisation.

Dans le domaine de la production cannière, la hausse des salaires (qui est provoquée à la fois par l'effet automatique des décisions administratives de rattrapage du SMIC et par les grèves fréquentes et massives des travailleurs) pèse d'autant plus lourd que le prix du sucre antillais, aligné sur celui du sucre de betterave français, stagne ou ne connaît que des augmentations limitées. Dans un secteur où la propriété foncière et l'exploitation agricole sont extrêmement concentrées, l'alourdissement des charges salariales constitue bien sûr un très lourd handicap.

Deux voies essentielles de refonte des formes d'organisation de la production cannière vont alors être mises en œuvre à partir des années 60 par les groupes sucriers et l'administration, avec beaucoup d'hésitations entre l'une et l'autre, hésitations qui en ont amoindri les effets positifs escomptés : le développement de la productivité et l'économie de la main d'œuvre salariée; et le transfert de la production cannière des plantations capitalistes à des exploitations paysannes.

3.2.5.2- Redistributions foncières et la reprise de l'économie sucrière

C'est dans un contexte de forte inégalité sociale et foncière, de difficultés financières des usiniers et de baisse de la production cannière, qu'une redistribution foncière s'est imposée.

3.2.5.2.1- Les réformes foncières SATEC (1961-1967) et SAFER (1967-1979)

La première réforme foncière est lancée en 1961, dans le cadre des lois d'orientation agricole (LOA) et elle a pour but de permettre l'émergence d'exploitations agricoles familiales qui constituent le modèle retenu pour l'agriculture française. La SATEC (Société d'aide technique et de coopération) est créée en 1961. Il est chargé d'acquérir des terres agricoles des usines pour y installer des bénéficiaires par la mise en vente des lots avec l'appui du crédit Agricole. Cette réforme qui s'étale de 1961 à 1967, concerne environ 2500 hectares divisés en lots d'une surface moyenne de 3,5 ha dont seulement 240 ha dans le Nord Grande-Terre (Chabane, 2013).

Ces réformes influencées en quelque sorte par la politique agricole commune (PAC) rentrent en vigueur en 1962 visant sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement ce qui faciliterait à moderniser et développer l'agriculture. La PAC s'est orientée productiviste par l'augmentation de la production et protectionniste avec la construction d'une union douanière nécessitant une protection aux frontières. L'agriculture européenne ne subit pas les variations des prix mondiaux en bénéficiant des avantages en matière de prix par rapport aux produits importés (Figure 38).



Figure 38: Evolution des prix mondiaux et Français du sucre de canne et de la betterave (fynalisis, 2016)

Par la suite en 1967, la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est créée pour prendre le relais de la SATEC, dont les opérations sont achevées. A cette période les usines sont engagées dans une phase de décapitalisation foncière en raison de la poursuite de la concentration industrielles et d'augmentation des salaires et des charges qui pénalisent l'exploitation des terres en FVD (Faire valoir direct). De plus, c'est une période d'affaiblissement généralisé du secteur agricole au profit d'autres secteurs économiques comme l'industrie ou le tourisme. Les détenteurs de capitaux commencent donc à se tourner vers ces nouveaux secteurs plus rentables que l'industrie sucrière. La SAFER va acquérir, entre 1967 et 1979, 2900 ha (570 lots) dont 992 ha dans le Nord Grande-Terre (646 ha appartenant à l'usine Beauport et le reste a des distilleries).

En effet, les exploitations agricoles créées à l'issue de cette réforme restent relativement petites pour pouvoir en dégager un revenu suffisant et se morcellent rapidement, tombent en indivision ou sont transformées en lots habitat sous la pression de la spéculation foncière (Chabane, 2013).

3.2.5.2.2- La deuxième réforme foncière SAFER (1979-1993) et la création de 19 GFA

Les nouvelles attributions foncières s'effectuent dans un contexte marqué depuis 1985 par une reprise de la production cannière et sucrière en Guadeloupe, après les récoltes catastrophiques du début des années 80. Cette reprise est liée à divers facteurs notamment le maintien de bonnes conditions climatiques, et en particulier pluviométrique. Mais il est certain que l'action volontariste de l'Etat à partir de 1983 (Le plan de Mauroy a beaucoup joué dans cette amélioration de la situation : Subventions pour la replantation de cannes et introduction de nouvelles variétés, accès aux machines agricoles (à travers les CUMA), extension de l'irrigation et surtout relèvement substantiel du prix payé pour la canne à sucre (avec en sus des primes aux petits planteurs livrant moins de 1500 tonnes de cannes). Ce plan se donnait pour objectif de redresser la production cannière par des mesures de soutien orientées en faveur de la relance de l'économie cannière et du maintien du potentiel de transformation. Il préconisait par ailleurs la création dans chaque bassin cannier d'un organisme professionnel de relais aux petits planteurs de type "SICA".

Les SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) cannières ont été mises en place dans le cadre du plan Mauroy avec un objectif précis : restructurer la filière canne, réorganiser la production, en offrant aux petits planteurs les services d'une structure-relais. Les exploitants canniers peuvent ainsi produire sans se soucier du financement et sans qu'il soit un frein, les SICA tenant pour les planteurs le rôle d'une banque. La Guadeloupe compte quatre SICA cannières, une par bassin de production (nord Grande-Terre, centre et sud Grande-Terre, nord Basse-Terre et Marie-Galante). Ces SICA ont cinq grandes missions : outre l'encadrement technique, elles s'occupent de l'approvisionnement des exploitants en intrants, du préfinancement des opérations de l'intercampagne (replantation des parcelles, labours, etc.), de la gestion d'un fichier-planteurs en collaboration avec la DAF, et de la redistribution des aides publiques. En Grande Terre ont vu le jour :

La SICADEG (Société d'Intérêt Collectif Agricole de Développement et d'Exploitation de la Grande- Terre) dans le bassin cannier du Nord Grande-Terre

La SICAGRA (Société d'Intérêt Collectif Agricole Guadeloupéenne pour la Restructuration de l'Agriculture) dans le Centre et Sud Grande-Terre

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a donc acheté, en 1981, 10 675 ha pour 121 millions de francs. Lorsqu'elles n'étaient pas exploitées, soit en faire-valoir direct avec des salariés (3600 ha) sur les sols en plaine représentés sur le transect, soit en colonat partiaire par 2600 colons (5600 ha), sur les terres de plateaux, peu profonds et caillouteux. Ces terres étaient couvertes de forêts ou de friches. Les premières redistributions foncières de cette phase de réforme entamée en 1980 ne sont intervenues et fort timidement, que fin 1986. Fin 1987, 80 hectares (sur les 11000) avaient été rétrocédés à 90 attributaires. Fin 1989, la SAFER avait procédé à l'installation de 329 agriculteurs repartis sur 2916 hectares en 18 groupements fonciers agricoles, soit une superficie moyenne par bénéficiaire de 8,9hectares. Le stock de terres détenu par la SAFER est donc encore de 7600 hectares et l'on n'envisage pas une fin des opérations de rétrocession avant 1994. Ces nouvelles attributions foncières se font sur la base d'un montage institutionnel et financier extrêmement complexe mais c'est surtout la forme juridique de tenure foncière qui manifeste l'originalité et la complexité de la réforme. L'unité de base de la redistribution est un lotissement, regroupant l'ancienne unité de "l'habitation" de 150 à 200 hectares, sur lequel sont installés 10 à 30 exploitations. La propriété de l'ensemble du lotissement est détenue par une société par actions, un groupement foncier (GFA), dont 60% sont acquises par la société d'épargne foncière de la Guadeloupe et 40% par les attributaires. Les actions peuvent être revendues, mais la société ne peut pas être dissoute ni la terre partagée. Le but de ces GFA était d'éviter la revente des lots, leur morcellement, leur changement d'usage, de maintenir la sole cannière et de faciliter les installations de personnes ne disposant pas de financiers suffisants pour l'achat de foncier agricole (Deverre, C. 1990).

3.2.5.2.3- Création et fonctionnement des groupements foncier agricoles (GFA)

Le GFA (groupement foncier agricole) est l'un de ces instruments juridiques mis en avant lorsque l'on évoque le foncier en milieu rural. Les propriétaires et/ou les exploitants agricoles se font une concurrence acharnée sur le marché d'acquisition des terres où ils représentent 80

% des intervenants. Solution efficace au portage du foncier agricole, le GFA est un moule sociétaire adapté à l'acquisition, à la gestion et à la transmission progressive de la charge foncière pesant sur les exploitants agricoles (Terres de liens, 2005).

Les GFA ont été créés à la suite du protocole Haberer en 1980. Dans le cadre de cette réforme foncière, la SAFER a réattribué 8777 ha de SAU en les vendant à des GFA constitués d'agriculteurs fermiers à temps plein et de moins de 45 ans, la taille minimale du lot étant de 7 ha dont 60% devaient être cultivés en canne. 38 GFA ont été formés soit 6426 ha. Au Nord Grande-Terre, 19 GFA soit 3600 ha (56% de la surface des GFA) (Figure 39).

Les attributaires possèdent un droit d'exploitation, et non droit de propriété : en effet, les allocataires deviennent fermiers du GFA ; ils reçoivent des "baux de carrière " c'est-à-dire un droit d'exploitation à vie non transmissible qui peut leur être enlevé s'ils ne se conforment pas aux règlements du GFA. Ils versent au GFA un loyer (de l'ordre de mille francs par hectare et par an) et doivent observer un cahier des charges qui impose 60% de culture de canne à sucre et l'interdiction de construire leur maison sur les terres louées. Quand cela est possible, un lotissement pour habitat est installé en bordure du GFA, chaque attributaire pouvant alors en acquérir une parcelle en propriété pour y construire un logement (Deverre, C. 1990).

En 1989, les terres de GFA-Réforme foncière étaient cultivées à 64% en canne à sucre. Elles ont assuré 7 % des livraisons aux usines, avec un rendement moyen de 59 tonnes par hectare, supérieur à la moyenne départementale (50 tonnes) (Lainé, G. 2001).

Le caractère socialisé et indivisible de la tenure foncière s'accompagne d'autres formes de socialisation de la production sur ces nouveaux lotissements : si les exploitants sont théoriquement distincts et indépendants, le GFA est doté d'un organisme de gestion commun, dont le gérant est un technicien des services départementaux de l'agriculture. On encourage aussi fortement chaque GFA à organiser une coopérative d'utilisation de matériel agricole, qui opère les principaux travaux mécanisés de la canne chez chacun des allocataires (labour, chargement mécanique par cane loader, voire machine à récolter). Cette coopérative, plus imposée par les techniciens que fruit d'une entente préalable entre agriculteurs, agit en fait comme une entreprise de travaux agricoles, les exploitants n'effectuant que les travaux manuels de la canne et ceux des cultures de diversification sur les 40% non canniers. La comptabilité des GFA et des exploitations est assurée par un service départemental de comptabilité.

L'existence de cette filière dépend fortement des aides publiques. Le prix à la production de la canne est subventionné par l'Etat. Le prix de la canne livrée aux sucreries était fixé autrefois par une convention quinquennale et ne varie qu'avec la richesse saccharine, alors que les distilleries fixent leur prix plus librement. Les industriels reçoivent aussi structurellement des aides conséquentes. Dans le cadre de l'Organisation Commune du Marché du Sucre (OCM sucre), la Guadeloupe bénéficie d'une garantie de prix et de commercialisation pour un quota fixé.

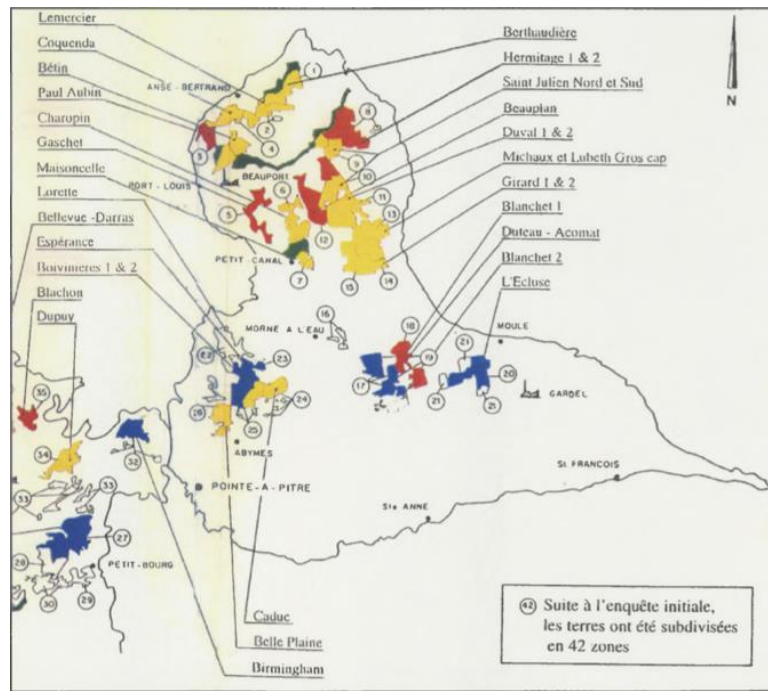


Figure 39: Localisation des GFA au Nord Grande-Terre, Deverre, 1991

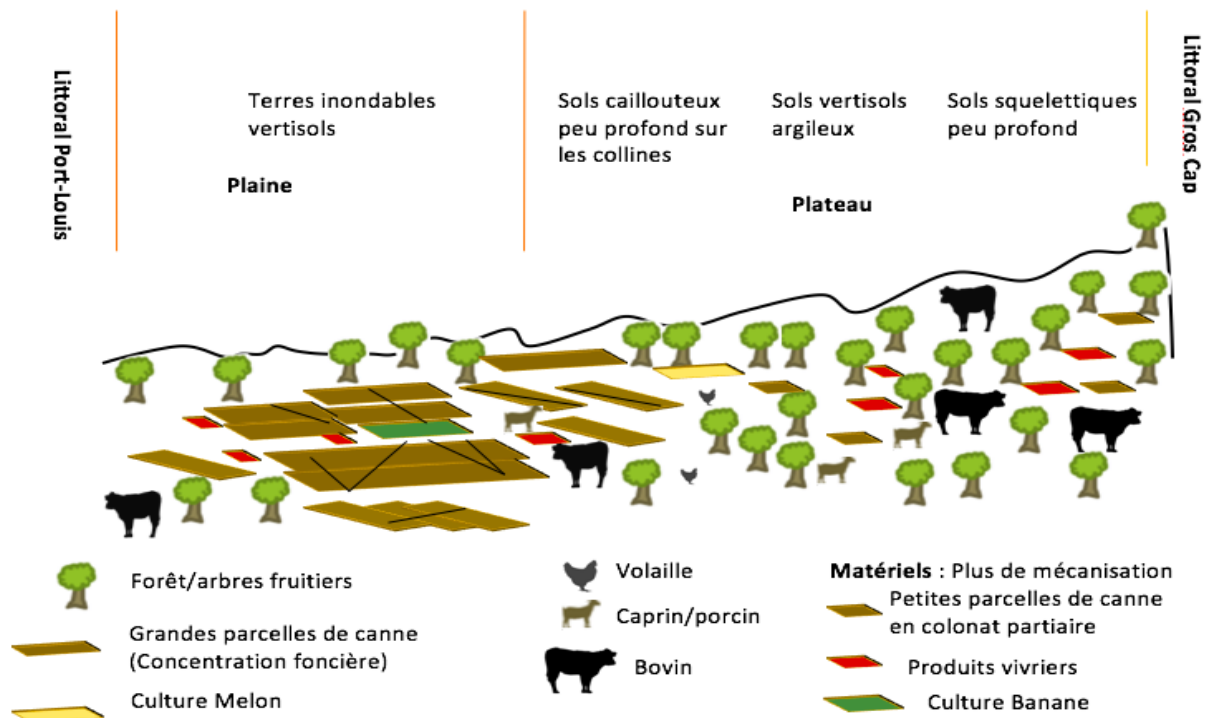


Figure 40: Occupation du territoire durant la cinquième période (Aoguste, 2018)

Dans cette dernière phase, les grandes parcelles appartenant autrefois aux usines sont divisées en plusieurs lots (GFA) mis à disposition (location) des agriculteurs qui veulent s'installer mais tout en étant obligé de cultiver la canne sur 60% de la surface accordée. C'est le début de la diversification dans la plaine. Plusieurs petites parcelles de vivrier y trouvent place parmi de très grandes surfaces de canne. Durant cette période apparaissent les sociétés melonnières et

bananières au Nord Grande-Terre venant de Basse-Terre qui vont s'accroître plus tard par l'arrivée des canaux d'irrigation. Il y a plus de mécanisation et l'existence des ETA (entreprises de travaux agricoles et des SICA facilitent l'implantation de ces cultures (Figure 40).

3.2.6- L'agriculture actuelle au Nord Grande-Terre

La culture dominante au Nord Grande-Terre reste la canne à sucre. La mécanisation s'est faite graduellement par l'introduction du grappin dans les années 70 puis des récolteuses par la SAFER dans les années 80. Actuellement le labour mécanique avec tracteur est mis à disposition par le système de CUMA (Coopérative d'utilisation du Matériel agricole) dans tout le nord Grande-Terre. Mais ce n'est qu'après la deuxième réforme foncière de la SAFER que va se généraliser la récolte mécanique. Les premières ETA sont créées et le recours à ces entreprises sont systématiques dans les exploitations surtout en GFA dans tout le Nord Grande-Terre (Figure 41).



Figure 41: Récolte mécanisée de la canne au Nord Grande-Terre (Auguste et Girardet, 2018)

L'irrigation est majoritairement en goutte à goutte au Nord Grande-Terre et elle est utilisée plutôt en maraichage et les autres cultures d'exportation comme le melon, la banane et pas trop la canne à sucre (Figure 42). L'irrigation s'est développée dans cette région par l'exploitation des mares et ravines et l'utilisation de motopompes.

Il existe différentes formes d'irrigation : réseau de captage, lacs de barrage, pompage des ravines et des mares, infiltration et circulation des eaux souterraines jusqu'à la nappe phréatique.



Figure 42: Irrigation par goutte à goutte (Auguste et Girardet, 2018)

A la fermeture de Beauport, le restant usinier est repris par le conseil Général. Il existe actuellement qu'une seule usine en Guadeloupe 'continentale', c'est l'usine de Gardel située au Nord Grande-Terre dans la commune du Moule. Au Nord Grande-Terre, le foncier est soit en GFA ou détenu par le conseil général, une minorité est propriété privée et constituent des petites parcelles suite à l'indivision. La répartition des surfaces agricoles au Nord Grande-Terre subit une disparité très importante. Les surfaces exploitées varient de moins d'un hectare à plus de 20 hectares d'un agriculteur à un autre.

En zones de réforme foncière, l'accès au foncier est réglementé et les installés bénéficient d'une relative sécurité de la tenure foncière, de l'accès à l'eau agricole et des lots variant entre 9 et 20 ha. Cependant le nombre de candidats à l'installation est supérieur au nombre de lots disponibles. Les surfaces des GFA sont fixes et les lots sont libérés en cas de départ à la retraite ou d'expulsion. Les agriculteurs installés ont aussi la possibilité de demander un agrandissement de lots, tel choix souvent soutenu aux votes d'autres agriculteurs collègues aussi en GFA. La tendance actuellement est plutôt à l'agrandissement qu'à l'installation.

Quoique la canne est la culture la plus dominante au Nord Grande-Terre, il existe aussi des cultures vivrières et maraichères développées sur de petites surfaces et un élevage majoritairement bovin allaitant de petite taille attachée au piquet dans les zones les plus caillouteuses et les sommets des plateaux.

Résumé graphique Histoire Agricole

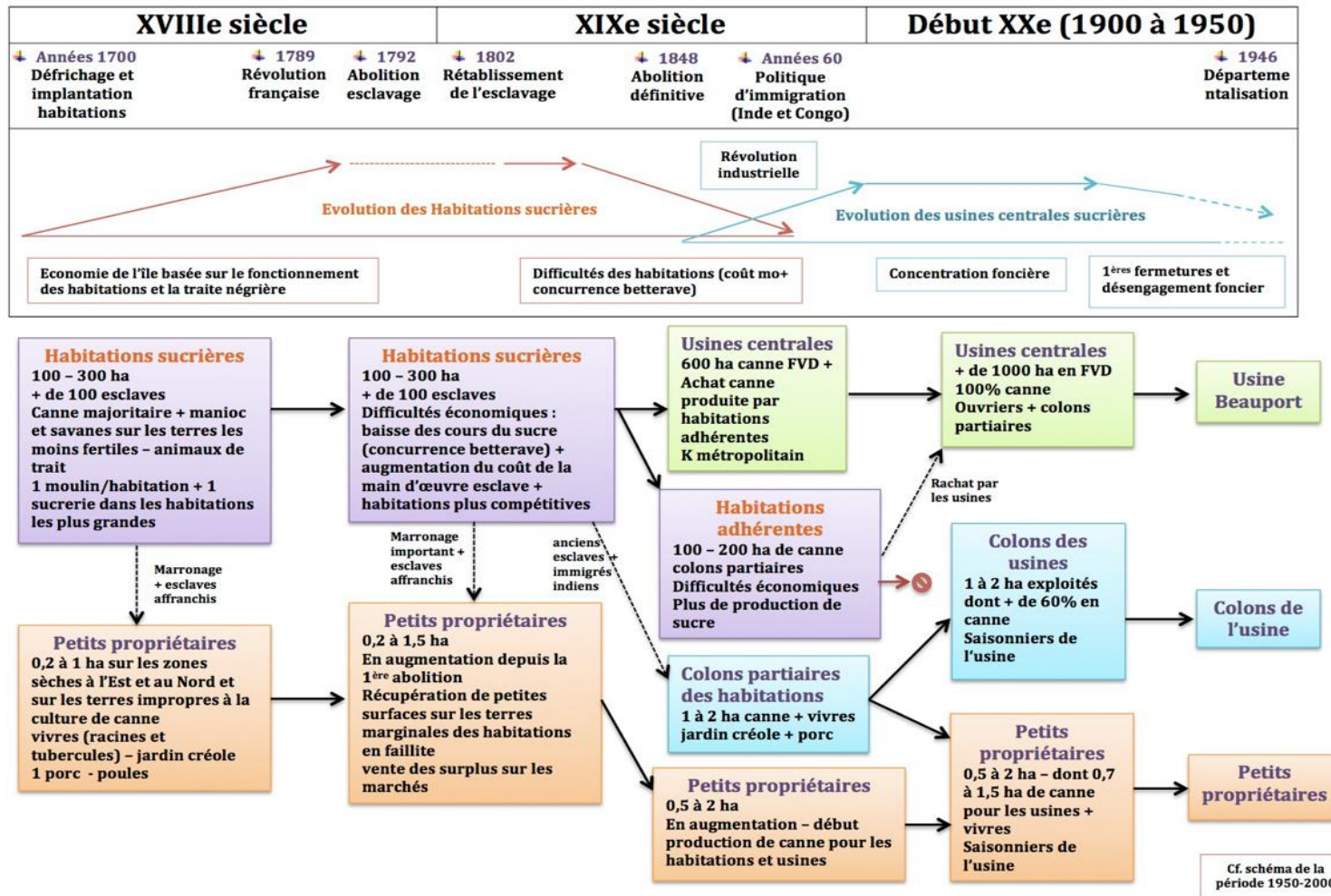


Figure 43: Evolutions du système agricole au Nord Grande-Terre entre le XVIIIe siècle et le début du XXe (Chabane, 2013)

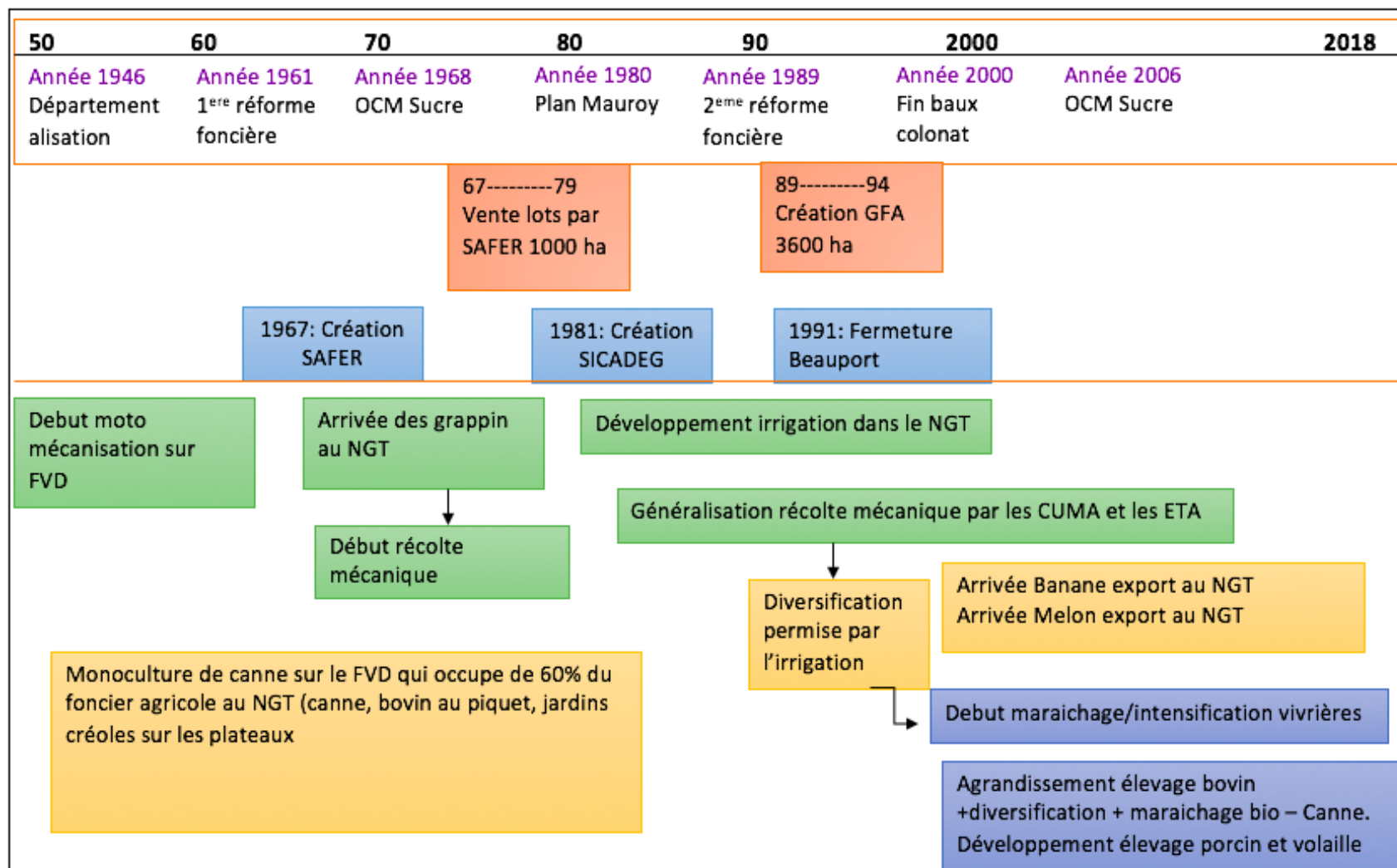


Figure 44: Evolutions foncières et agricoles au Nord Grande-Terre depuis les années 50 jusqu'à aujourd'hui